

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Direction
de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

39-43, quai André Citroën
75902 Paris cedex 15

**Mission animation
de la recherche**

Téléphone : 01 44 38 23 06
Télécopie : 01 44 38 23 39

Services d'informations
du public :
3615 Emploi 0,152€/mn
(Modulo 0,077€)
www.travail.gouv.fr

Date : 30 avril 2009
Référence : MAR/2009/ n° 57
Affaire suivie par : Dominique Goux
Courriel : dominique.goux@dares.travail.gouv.fr

**Objet : Compte rendu de la huitième réunion du conseil scientifique de la
mission Travail et Emploi du 3 avril 2009**

Participants :

- membres du conseil scientifique : Jean-François Amadiou, Peter Auer, Rozenn Desplat (COE), Jérôme Gautié, Francis Kramarz, Antoine Magnier (DARES), Pierre Ralle (CEE), Eric Verdier, Stéphane Le Bouler (DREES-MiRe), Muriel Roger, Stefano Scarpetta ;
- secrétariat du conseil scientifique : Dominique Goux (DARES) ;
- représentants de la DARES : Norbert Holcblat, Béatrice Sédillot.

Absents ou excusés : Didier Blanchet (INSEE), Françoise Bouygar (DGEFP), Philippe Casella (Recherche), Marie-Soline Chomel (DGT), Michel Gollac, André Nutte (IGAS), Michel Quéré (CEREQ).

Antoine Magnier a ouvert la séance en accueillant les trois nouveaux membres du conseil scientifique : Jérôme Gautié, Muriel Roger et Stefano Scarpetta.

Il rappelle que la décision de pérenniser le conseil scientifique a été prise à l'été 2008, avec l'accord des cabinets en charge de l'emploi et du travail de l'époque. Cependant, l'annonce de la création d'un pôle statistique à Metz en août 2008 a conduit à différer la pérennisation du conseil. Les incertitudes sur le pôle de Metz étant désormais levées, A. Magnier va consulter le cabinet du nouveau ministre du travail dans le but de publier d'ici l'été 2009 une circulaire actant la création du conseil scientifique de la mission « Travail et emploi ».

A. Magnier rappelle que les missions du conseil scientifique sont globalement inchangées, à une exception, l'ajout d'une mission sur la facilitation de l'accès des chercheurs aux données. Concernant la composition du conseil scientifique, le nombre des personnes qualifiées sera augmenté de 8 à 11, et le nombre des représentants de l'administration passera de 8 à 9, un représentant de la DGTPE rejoignant le conseil. Les membres qualifiés du conseil scientifique sont nommés pour 3 ans, soit pour la période janvier 2009-décembre 2011. Le rythme des réunions reste de 2 à 3 réunions annuelles.

1. Examen du bilan d'activité 2008 de la Dares

Le projet de bilan d'activité de la Dares est présenté par thème. Ce bilan indique les travaux réalisés (y compris ceux qui n'étaient pas prévus dans le programme de travail) ainsi que les travaux reportés ou abandonnés. B. Sédillot a présenté dans ses grands traits ce bilan, puis une discussion visant à recueillir les remarques et avis des membres du conseil s'est ouverte.

Les membres du conseil scientifique se félicitent de la publicité qui a été faite sur la mise à disposition du fichier apparié FH-DADS (appariement entre le fichier historique de suivi des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE – FH – et les données annuelles de déclarations sociales – DADS). Ils souhaitent cependant que la communication soit renouvelée et si possible sur un champ plus large. Certains membres du conseil se demandent si ce fichier FH-DADS sera accessible via les centres d'accès sécurisés dont l'Insee vient d'annoncer qu'ils seront pérennisés. D. Goux a indiqué qu'un mailing auprès d'environ 500 chercheurs était prévu dans les semaines à venir, de même qu'une mention dans la lettre électronique mensuelle de la Dares. Concernant les centres d'accès sécurisés, la question est à poser directement à l'Insee.

Les membres du conseil scientifique regrettent que trois projets sur les discriminations et le devenir des jeunes issus de l'immigration aient été abandonnés. Certains suggèrent que la Dares relance ces travaux, éventuellement en suscitant des travaux de chercheurs sur le sujet (lancement d'un appel à projets de recherches par exemple). La direction de la Dares considère que les ambitions pour 2008 étaient probablement un peu fortes par rapport aux capacités internes, mais qu'une des priorités de 2009 porte sur l'exploitation de l'enquête Trajectoires et Origines. Elle indique également que le lancement d'un appel à projets de recherche sur l'insertion des jeunes issus de l'immigration et sur la discrimination est une possibilité tout à fait envisageable. La Mission Recherche de la Drees a fait part de son souhait d'être associée à l'appel à projets s'il voit le jour.

Un membre du conseil scientifique remarque qu'il n'y a pas de travaux engagés sur les personnes handicapées travaillant dans des structures protégées (Centres d'aide par le travail, par exemple) et se demande si de tels travaux seraient possibles. La Dares reconnaît disposer de peu d'éléments d'information sur les personnes suivies par ces structures et sur leur insertion professionnelle. Le suivi de l'activité des Centres d'aide par le travail relève en effet davantage de la Drees.

Concernant la finalité du bilan annuel d'activité, il a été rappelé, suite à une question d'un membre du Conseil, qu'il s'agit bien d'informer le plus largement possible des activités réalisées par la Dares. Ce bilan n'est pas conçu pour le seul conseil scientifique. Un membre demande s'il ne serait pas possible d'adjoindre à ce bilan des éléments sur le contenu des travaux : le directeur de la Dares indique que le bilan d'activité liste les publications réalisées, à charge au lecteur de récupérer et lire les publications qui l'intéressent. Sur ce même sujet un membre du conseil suggère que le bilan s'enrichisse d'une liste des publications qui ont été réalisées par les chercheurs ayant bénéficié de financement du ministère du travail. Il lui est répondu que pour ce faire, il est nécessaire que les chercheurs bénéficiant d'un tel financement informent la Dares de leurs publications, postérieures à la remise du rapport de recherche, ce qui n'est actuellement pas la norme. Pour autant, la Dares prend bonne note de cette demande et essaiera de formaliser le suivi des publications des chercheurs en sorte de pouvoir proposer à terme une rubrique sur ces publications dans le bilan d'activité.

Concernant les études statistiques, un membre du conseil a noté l'abandon de la comparaison, au moyen d'une enquête spécifique, du statut au regard du chômage au sens du BIT des demandeurs d'emploi inscrits à pôle Emploi. La Dares évoque les divers travaux engagés suite aux recommandations des rapports de l'IGAS-IGF et du CNIS relatifs à la mesure du chômage (rapports qu'A. Magnier propose de diffuser aux membres du conseil scientifique). Il est notamment rappelé que les publications sur le chômage BIT sont désormais trimestrielles, faites par l'INSEE sur la base de l'enquête Emploi. Les estimations mensuelles de chômage au sens du BIT, utilisant les informations sur les DEFM, ont été abandonnées. Pour mieux comprendre les liens entre demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et chômeurs au sens du BIT, le passage du module BIT de l'enquête Emploi auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi avait été envisagé par la Dares. Ce projet n'a pu se

concrétiser faute de temps disponible. En revanche, l'appariement entre le fichier historique de l'ANPE et les enquêtes Emploi a été réalisé par l'Insee pour deux années et est en cours d'analyse à l'Insee.

Un membre du conseil fait remarquer que l'on dispose de peu d'information sur la répartition spatiale de l'emploi, public et privé. Des travaux externes à la Dares pourraient éventuellement être suscités.

2. Programme de travail 2009 du CEE

Le second point de l'ordre du jour prévoyait une présentation des programmes de travail 2009 du CEE et du CEREQ. Le directeur du CEREQ ne pouvant être présent ni être représenté le jour du conseil, seul le programme de travail du CEE a été présenté et discuté en séance, par P. Ralle.

P. Ralle a fait part de son souci de trouver un équilibre face à deux pressions contradictoires : d'un côté, les demandes d'évaluation de politiques sont très fortes (collectivités locales, ministère, Haut commissariat aux solidarités actives...) et des financements pour des études appliquées mettant notamment en œuvre des variantes de modèle sont faciles à trouver. De l'autre côté, le CEE est un centre de recherches, qui doit veiller à préserver son activité de recherche et d'investissement dans de nouveaux outils ou analyses. P. Ralle reste donc très attentif à ce que les questions de recherche restent bien le cœur d'activité du CEE, même si cela peut impliquer des difficultés plus grandes à trouver des financements.

Les membres du conseil scientifique confirment qu'il faut rester vigilant face à cette tension, connue dans d'autres organismes.

3. Points divers

Concernant les avis rendus par le conseil scientifique sur les appels à projets de recherche, A. Magnier estime qu'ils sont très bénéfiques à la Dares. Une note faisant le point sur l'utilité des avis rendus sur la période 2006-2008 a été communiquée aux membres pour préparer cette séance. Les membres du conseil scientifiques qui auraient des remarques sur les modalités pratiques de ces consultations peuvent le faire par messagerie à dares.mar@dares.travail.fr.

A. Magnier informe enfin que le nouveau fonctionnement de la revue Travail et emploi a été mis en place en février 2009. Le rédacteur en chef est Pierre Ralle. Il constitue actuellement une équipe de rédacteurs associés. La note expliquant le nouveau fonctionnement de la revue a été distribuée en séance.